

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil

Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 40

• suppléés : 5

• représentés : 4

Votants : 44

Date de la convocation :

04 Février 2019

Secrétaire de séance :

Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 Février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 04 FEVRIER 2019, s'est réuni à LE PLESSIER-ROZAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, DAULT (suppléante de M. RICARD), HALL, PETIT, LEFEBVRE, LAMBERT (suppléante de M. DALRUE), NANSOT, Messieurs BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, HEBERT, DOVERGNE, TANGHE (suppléant de M.PALLIER), CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDELDELDE, DRAGONNE, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. AMARA de Mme MARCEL, M. BARRE de M. AUBRY et M. LAMOTTE de Mme ROUX.

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT et WU, Messieurs FRANCELE, PALLIER (représenté par M. TANGHE), SURHOMME (représenté par M. CRETEL), POTTIER, DUTILLEUX, MOURIER, JUBERT

● Absents non excusés :

Mesdames BLIN, BLONDEL, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, DEPRET, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, REMY, LEROY, PELTIEZ et CLEMENT.

Objet : CONVENTION PLATEFORME MULTI-SERVICES PÔLE METROPOLITAIN

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN

Sur proposition de la commission Développement économique réunie le 24 janvier 2019

Vu les statuts de la CCALN,

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Le projet de convention annexé a pour objet de définir le domaine de compétence de la plateforme multiservices et préciser le fonctionnement du service commun chargé de la mutualisation des moyens du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Le Pôle assure pour le compte des Communautés de communes, par le biais de ce service commun :

- la déclinaison d'un plan d'actions sur la base de la stratégie de développement économique de l'EPCI

- la commercialisation des zones d'activité en lien avec les aménageurs,
- le suivi des porteurs de projets
- le lien avec les partenaires du développement économique,
- la dynamisation commerciale des cœurs de ville; bourgs et villages.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Convient des termes de la convention annexée, proposée par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, portant sur la plateforme multi-services, pour une durée de 3 ans ;
- Autorise le Président à signer la convention et les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 14 FEVRIER 2019
A LE PLESSIER ROZAINVILLERS
Le Président,
Pierre BOULANGER.**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...17/12/2019